

Nous ne croyons pas qu'il se trouve un seul canadien qui ose le dire et le croire, à part les traitres et les niais.

Les prochaines élections.

La Gazette de Montréal dit le Mercury a reçu de Halifax le télégramme qui suit :

Halifax, 27 mars.

Le Secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse a présenté un bill à l'effet d'empêcher les personnes siégeant dans les législatures locales d'occuper des sièges dans les communes ou le sénat du Canada.

Ce bill a été reçu en une première fois.

La pratique, dit le Mercury, qui, d'après le télégramme, est adoptée dans la Nouvelle-Ecosse, diffère de celle que l'on semble vouloir faire prévaloir ici, l'impression étant que les députés peuvent siéger dans les deux législatures. Le fait est, que plusieurs candidatures se posent déjà pour les deux législatures.

Le Défricheur.

Ce journal, depuis la mort de son fondateur le regretté M. J. B. E. Dorion, était passé aux mains de M. W. Laurier, avocat, qui le rédigea avec un talent incontestable. Ce monsieur nous apprend qu'une maladie de poitrine, aggravée par les soins assidus qu'il a apportés à la rédaction de ce journal, le force à en suspendre la publication. Nous regrettons qu'il en soit venu à cette détermination surtout dans un temps où un journal, dévoué aux populations canadiennes françaises comme l'était le Défricheur, pourrait rendre les services les plus signalés. Nous émettons le vœu d'en voir reprendre bientôt la publication et nous prenons occasion d'exprimer à M. Laurier toutes les sympathies que nous inspire l'état de sa santé.

Nouvelles politiques et locales.

Plusieurs personnes nous ont communiqué des lettres anonymes par lesquelles elles sont menacées de coups et blessures si elles osent se présenter ou parler contre M. Hunt dans les prochaines élections.

Le digne curé de St. Jean a fait lecture à ses ouailles, dimanche dernier, d'une affiche manuscrite qui avait été posée sur le porte de son église, comportant la menace d'incendier les propriétés des membres du comité de secours s'ils ne s'empressaient point de distribuer sur le champ la balance des fonds que possède le comité.

Si nos informations sont exactes, M. le curé aurait ajouté que la politique n'était pas étrangère à cette menace aussi stupide que méchante.

M. P. G. Hérou, le représentant de Québec Est a été vu se promenant bras dessus bras dessous avec Sir Narcisse Belleau, le premier ministre. De temps en temps il semblait vouloir protéger contre les perfdés de la glace celui qu'il voudrait avoir pour protecteur. Que d'industrie pour protéger un chevalier!

Nous sommes peints de voir nos compatriotes incendiés astreints à se rendre à la basse-ville pour y retirer leur compte sur le montant accordé par le comité de secours pour leur reconstruire leurs maisons. Il sont là tout le long du jour les pieds dans la neige et dans l'eau, exposés aux intempéries de la saison. Nous y remarquons un grand nombre de femmes attendant le moment où il leur sera donné de retirer leur argent. Ces malheureuses devraient cesser et nous croyons que les rendies ont assez souffert sans les obliger à les faire venir loin de leurs occupations et par leur faire perdre plusieurs journées de travail. La Salle Jacques Cartier ou les basses de Parlement seraient de bons endroits convenables pour réunir ses pauvres gens et on devrait faire la distribution des primes le soir.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur.

Je vous prie de bien vouloir avoir l'obligeance de me donner un petit espace dans votre journal pour y faire quelques remarques sur la manière dont j'ai été traité par le comité de secours.

Je suis une des victimes que le grand incendie du 14 octobre a faites; j'avais assez de moyens pour me permettre de vivre à l'aise; j'ai tout perdu et je n'étais pas assuré. J'ai osé me récrier contre les injustices du comité; et n'en avais-je pas le droit, moi qui suis l'un des plus malheureux et le moins secouru? Eh bien! on a rayé mon nom des listes, sous le prétexte absurde que j'avais pris part à une assemblée d'incendies contre les délibérations du comité. En protestant ainsi contre ce corps, je n'avais en vue que de sauvegarder des intérêts placés entre des mains incompétentes pour la plupart. Maintenant, M. le rédacteur, je vous demande si je n'ai pas le droit de profiter de la part, quelque modique qu'elle soit, pour m'indemniser un peu des pertes que j'ai éprouvées dans l'incendie de mes propriétés; — si je n'ai pas le droit de prétendre à une fraction des sommes données indistinctement à tous les incendiés. On avait droit à plus de justice de la part d'hommes réunis pour faire le bien envers tous, mais qui, en réalité, protègent l'un et enlèvent à l'autre ce qui lui est dû, — donnent satisfaction à toutes les flatteries et à toutes les bassesses et par là rejettent les légitimes demandes de l'homme qui ne s'avance qu'avec la droiture de son caractère. Telle est la position où je me trouve actuellement. J'ai voulu défendre mes intérêts sans ramper et sans jouer un rôle hypocrite auprès de certaines personnes dont les sentiments de justice pourtant m'étaient connus jusqu'à ce jour.

Je termine mes remarques, M. le rédacteur, en exprimant l'espoir que les personnes indignées en présence de pareils actes, n'ont préteront leur concours pour en dévoiler tout l'odieux, — et les protestations contre les abus dont le peuple a été la victime parviendront en France ainsi qu'en Angleterre. Il est vraiment malheureux que les nations sympathiques, qui ont contribué au soulagement des victimes de l'incendie du 14 octobre par d'immenses sommes, ne jouissent pas de la satisfaction de voir leurs dons magnifiques disposés d'après les simples règles de l'équité, et du bon sens.

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Table with 2 columns: Location and Amount. Includes Québec (56,136.00), Montréal (14,238.00), Trois-Rivières (865.00), Ottawa (1,765.00), Haut-Canada (8,914.00), de la Campagne (17,282.00), Etats-Unis (19,515.00), Prince Edouard (1,172.00), Nouveau-Brunswick (12,049.00), Nouvelle-Ecosse (11,042.00), Angleterre-Ecosse (214,930.00), France (2,934.00), Irlande (9,794.00), Allemagne (14.00), Le gouvernement du Canada (50,000.00). Total: 367,910.00.

60 charges de provisions, 25 charges de marchandises, 338 minots de grains, 5,332 minots de patates, 12,000 paires de couvertures de laines, L'Union des Cantons de l'Est trouve moyen de changer en farce lugubre la suspension du Défricheur, une vignette de décor à un article ou les souffrances...

physiques de l'écrivain du journal démocratique servent de texte pour donner les détails les plus intéressants sur ce regrettable événement. La mort est chose sérieuse, et les commanditaires de l'Union devraient le savoir plus que n'importe qui, eux qui sont chargés de l'entourer de respect et de toute la majesté possibles. Ils devraient, ce nous semble, ne pas être chrétiens à demi.

Un correspondant, écrivant de Montréal au Défricheur, propose le rédacteur de ce journal, M. W. Laurier, comme candidat pour représenter au Parlement les comtés de Drummond et d'Arthabaska. Il propose aussi M. Oscar Archambault, jeune avocat de Montréal, pour remplacer M. Louis Archambault dans le comté de l'Assomption; M. Alphonse Lusignan, rédacteur du Pays, pour le comté de Rouville; en remplacement du Dr. Poulin, M. Médéric Langelot, rédacteur de l'Union National, pour supplanter M. Pinsonneault, dans le comté de Laprairie, ou M. Cartier de Montréal, et M. Alphonse Verchères pour remplacer le député local...

Les plus anciens journaux de l'Amérique est le New-Yorker, qui vient d'entrer dans sa 108e année, puis vient la Québec-Gazette, âgée de 108 ans, et le Pays.

Le de Pays Montréal annonce la chute de deux journaux: l'Echo des deux Montagnes, et le Public Canadien, qui se publiait de New-York.

GRAND SUCCÈS SCIENTIFIQUE. — Sans douleur et sans danger. — Extraction de dents sans aucune douleur au moyen du gaz oxygène nitreux par le Dr. Pourtier, No 15, rue Saint-Jean, vis à-vis la rue du Palais, Québec.

UN BON NÉGOCIANT DE RACE MODERNE ET QUELQUE PEU BENOÎTÉ. raconte le Charivari, choisit un genre d'accord avec sa femme, puis les deux époux disent à leur enfant: Tu verras demain M. Léon X... est voyageur, il arrivera d'Espagne, et repartira après demain pour Londres. La corbeille est prête! On publiera les bans pendant son absence, et dès son retour, vers le 4 ou le 5 prochain tu seras mariée.

La jeune fille comprit que toute résistance serait inutile. Elle reçut la visite de M. Léon, lui fit une révérence respectueuse, examine la la corbeille et la trouve à son goût exquis. M. Léon enchanté d'être agréé, oublie même de remercier sa future d'avoir bien voulu accueillir ses titres de prétendant. Au retour de Léon, on se rend à la mairie. Après la formalité ordinaire, le maire s'adressant à la future: Mademoiselle, consentez-vous à prendre pour époux M. Léon, etc., etc. Monsieur, répond la jeune fille, voilà la première fois qu'on daigne m'adresser cette question: si quelqu'un avait bien voulu m'interroger plus tôt, j'aurais répondu comme maintenant: Non.

Le maréchal de Biron, voulant mettre ordre à sa dépense, fit venir son maître d'hôtel, qui s'enrichissait à ses dépens: Lanthoine, lui dit-il, combien avez-vous de gages? Monseigneur dit Lanthoine, j'ai bien trois cents livres. Je vous en donne douze cents, à condition que vous ne m'envolerez plus. C'est impossible à ce prix-là, monseigneur, dit Lanthoine, j'y perdrais.

L'esprit devient paralytique le corps, faute d'exercice.

On présentait au bureau de l'état civil un enfant âgé de trois ans, qu'on avait omis de faire inscrire sur les registres au moment de sa naissance. L'employé, fidèle à la routine formulait ainsi l'acte de naissance: (Aujourd'hui, etc.